

intégral versé, et nul dividende qui pourrait avoir l'effet d'entamer le capital versé, et nul intérêt excédant le taux de 8 pour 100 par année, ne seront payés par la banque, à moins, qu'après en avoir opéré le paiement, il lui reste un fonds de réserve égal à un cinquième de son capital. Dans l'acte de 1881, il a été résolu qu'aucune banque ne pourrait émettre des billets d'une dénomination moindre que \$5, et que tous les billets d'une dénomination moindre que \$5, seraient rappelés et annulés aussitôt que faire se pourra, d'après les dispositions de cet acte, les billets de la banque devaient avoir prépondérance sur l'actif. Le minimum des fonds de réserve devant être de 40 pour 100 et composé de billets de la Puissance. Suivant cet acte l'usage du titre de "banque, compagnie de banque, etc.," sans l'addition des mots "non incorporé" était coupable de contravention à la loi.

L'échange de reçus d'entrepôts ou de connaissements, *et vice versa*, a été permis dans le but de faciliter le placement des marchandises sur le marché.

927. Le nombre des banques incorporées dans la Puissance, au 30 juin 1895, était de 38. Le développement des affaires des banques au Canada est indiqué dans le tableau suivant :—

ANNÉE.	Capital versé par tête de population.	Circulation par tête.	Dépôts du public par tête.	Escompte du public par tête.	Passif.	Actif.
1871. ....	\$10·30	\$5·75	\$15·48	\$23·33	\$22·07	\$34·46
1881. ....	13·76	6·60	21·81	27·04	29·40	46·38
1891.....	12·56	6·54	30·70	35·40	38·75	55·72

928. En outre du capital payé en 1891, le fonds de réserve des banques s'est élevé, pendant cette même année, à \$4.72 par tête de la population.

929. La première banque incorporée qui cessa ses affaires depuis la Confédération (1867), fut la banque Commerciale du Nouveau-Brunswick. La banque d'Acadie (Liverpool, N.-E.) suspendit ses affaires en 1873 ; puis la banque Métropolitaine, de Montréal, en 1877 ; la banque "Mechanics," de Montréal, la banque Consolidée, de Montréal ; la banque de Liverpool, N.-E., et la banque Stadacona, de Québec, en 1879 ; la banque d'Échange du Canada, en 1883 ; la banque Maritime de Saint-Jean, N.-B., la banque de Pietou, la banque de London, Ont., et la banque Centrale du Canada, se retirèrent des affaires en 1887, et la banque Fédérale, en 1888 ; la banque Commerciale, du Manitoba, en 1893. En tout, 14 banques ont suspendu leurs affaires, repré-entant un actif de plus de \$22,000,000, et un passif de plus de \$15,000,000. Onze de ces banques ont payé leurs billets au complet, une paya 57½ pour 100 ; nous n'avons pas eu les détails concernant les deux autres. Huit payèrent leurs dépôts en entier ; une (la Mechanic's) paya 57½ pour 100 ; une (la banque d'Échange) paya 64 pour 100, exclusivement du dividende final, et une autre paya 86½ pour 100.